



Commande groupée de supports de communication à l'effigie de la
marque Valeurs Parc naturel régional et de la campagne de
communication « Quand on arrive en Parc »

-

Document de consultation des entreprises (DCE)

-

Consultation en procédure adaptée

POUVOIR ADJUDICATEUR

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

- association régie par la loi du 1er juillet 1901 ;
- enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045 ;
- siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010) ;
- représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël WEBER.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) souhaite renouveler sa gamme de **supports de communication à l'effigie de la marque Valeurs Parc naturel régional et à la campagne de communication « Quand on arrive en Parc »**.

Le présent marché est un accord-cadre de service, passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

1.2. Allotissement

Le présent marché comprend **3 lots** faisant chacun l'objet d'un accord-cadre distinct, comme suit :

- Lot 1 : Fabrication et livraison de stickers pour la campagne de communication.
- Lot 2 : Fabrication et livraison d'affiches pour la campagne de communication.
- Lot 3 : Fabrication et livraison de nappes à l'effigie de la marque.

Le soumissionnaire pourra répondre à un lot, ou à plusieurs lots.

Il devra être constitué autant de dossier d'offres que de lots soumissionnés.

1.3. Durée et délais d'exécution des prestations

Le marché est conclu à la date de sa notification et pour la durée du 3^{ème} trimestre 2023.

À titre indicatif, le démarrage du projet est prévu à compter du 3^{ème} trimestre 2023.

1.4. Mode d'exécution

Chaque accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande qui indiqueront :

- La désignation des parties contractantes,
- La référence et le numéro du marché,
- La date d'exécution des prestations,
- La nature des prestations commandées,
- Les prix hors TVA des prestations,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total TTC.

La date d'exécution des prestations est fixée d'un commun accord entre les contractants.

ARTICLE 2 : MODALITES DE CANDIDATURES, DE SELECTION DES OFFRES ET DE CONTRACTUALISATION

2.1 : Procédure

Il s'agit d'un marché conclu à prix global et forfaitaire.



2.2. Conditions de réponse

Les offres doivent être transmises **d'ici le 05 mai 2023** par mail à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, auprès de : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr et de opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr

2.3. Dossier de candidature

Il comportera une note explicative (3 pages maximum), un devis HT et TTC avec mention de la TVA applicable.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels, expéditions et sujétions du titulaire.

Pièces à produire :

Volet administratif :

- Le présent DCE signé ;
- Une information sur le statut juridique du candidat ;
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois ;
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois ;
- Une attestation d'assurance : Le titulaire devra justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ou de leurs modalités de leur exécution ;
- Un RIB.

Volet technique et professionnel :

- La liste des prestations exécutées sur les 5 dernières années dans un champs similaire à celui du marché ;
- Une description des moyens techniques dont le candidat dispose.

2.3. Critères de sélection des propositions

Critère prix : 40%

Critères techniques : 60%

- L'adéquation entre la réponse proposée et la nature de la sollicitation.
- La nature des compétences mobilisées en lien avec les différentes dimensions des sujets traités.
- Le choix des matières utilisées.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une offre.

Lot 1 : Attribution à un prestataire.

Lot 2 : Attribution à un prestataire.

Lot 3 : Attribution à un prestataire.

2.4. Acte d'engagement

Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement séparé.

Pièces contractuelles :

- Le présent Document de consultation des entreprises signé d'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- Le(s) bordereau(x) de prix unitaires (BPU) portant sur les termes définis dans le présent document,



- Les bons de commande délivrés selon les besoins par le pouvoir adjudicateur.

2.5. Prix

Les prix indiqués dans l'acte d'engagement sont fermes.

Les bons de commande émis sur la base du présent accord seront traités à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées et dont le libellé est détaillé dans le(s) bordereau(x) de prix remis par le candidat.

Le règlement des prestations se fera sur présentation de factures et après contrôle de service fait par les services de la Fédération. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

Les sommes dues en exécution des bons de commande émis sur la base du présent accord-cadre seront réglées par virement bancaire établi à l'ordre du titulaire.

2.6. Fin du marché

Le marché prend fin de plein droit :

- À l'expiration de sa durée,
- Dès lors que le montant maximum annuel HT est atteint.

2.7. Litiges

En cas de litige seul le tribunal judiciaire de Paris est compétent en la matière.

SIGNATURE DU TITULAIRE

À :

Le :

Nom, signature et tampon (*) :

(*) (en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent acte d'engagement)

DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est accepté le présent document de consultation valant acte d'engagement et CCAP

À Paris, le

Pour le pouvoir adjudicateur,

Le Président

Michaël WEBER



POUVOIR ADJUDICATEUR

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

- association régie par la loi du 1er juillet 1901 ;
- enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045 ;
- siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010) ;
- représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet un renouvellement de sa gamme de supports de communication à l'effigie de la marque Valeurs Parc naturel régional et à la campagne « Quand on arrive en Parc ».

Il comprend 3 lots faisant chacun l'objet d'un accord-cadre distinct :

- Lot 1 : Fabrication et livraison de stickers pour la campagne de communication.
- Lot 2 : Fabrication et livraison d'affiches pour la campagne de communication.
- Lot 3 : Fabrication et livraison de nappes à l'effigie de la marque.

LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR) DE FRANCE ET LEUR FEDERATION

Les Parcs naturels régionaux ont pour objet de favoriser un projet de développement durable sur leur territoire en lien avec leurs 5 missions : Protection des paysages, du patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée ; Accueil, information et éducation du public ; Contribution à l'aménagement du territoire ; Contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; Expérimentation et contribution à des programmes de recherche. Ils sont au nombre de 58 en 2022, couvrant environ 17% du territoire national avec plus de 4 millions d'habitants pour 2250 agents. Leur tissu économique est relativement semblable à celui des zones rurales françaises : dominé par une forte proportion de petites et très petites entreprises notamment dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, des loisirs et de l'artisanat/industrie.

L'appui au développement des activités économiques constitue une des missions conduites par les Parcs en visant la création de richesses et d'emploi largement appuyée sur la préservation de leurs patrimoines remarquables.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est l'outil privilégié des actions communes des Parcs. En plus de représenter leurs intérêts et d'informer le public, la Fédération constitue une structure d'appui à l'expérimentation et de concertation avec les Régions et les partenaires nationaux et participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques concernant les espaces ruraux français.

C'est dans ce cadre qu'elle a développé la stratégie d'attribution de la marque au sein du réseau.

LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL »

La marque collective « Valeur Parc naturel régional » a été créée en 2016. Elle constitue un outil au service d'entreprises engagées dans le cadre d'un engagement volontaire et mutuel entre Parcs et entreprises. Elle est porteuse des valeurs des Parcs : attachement au territoire, forte dimension humaine et sociale, préservation et valorisation des patrimoines :

- L'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local au travers l'histoire, le bâti...



- La culture d'une forte dimension humaine : le savoir faire le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication. Les professionnels font partager leur passion et s'appuient sur une solidarité entretenue sur le territoire.
- Le respect de l'environnement et sa contribution au renforcement de la richesse du patrimoine : les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs.

Il s'agit d'une démarche d'animation territoriale et outil marketing et de communication. La marque est collective car « Valeurs Parc naturel régional » est attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et satisfont le niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles qu'artisans, les hébergements, les prestations touristiques et pédagogiques...

Elle participe au développement local en structurant le territoire, en renforçant la solidarité entre acteurs dans le cadre d'une économie plus sociale et du maintien de la richesse des patrimoines naturels et culturels. En même temps, elle vise à apporter une valeur ajoutée aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché, en lien avec ses valeurs.

Plus qu'un faire-valoir individuel, Valeurs Parc matérialise le lien qui unit les entreprises à leur territoire remarquable mais aussi les entreprises entre elles notamment dans le cadre de filières territoriales qui rassemblent des professionnels de l'amont et de l'aval et plus généralement dans le cadre de démarches collectives et solidaires, Les entreprises bénéficiaires fonctionnent en réseaux à la fois sur leur territoire mais aussi au sein de la communauté inter-Parcs des bénéficiaires de la marque.

En 2023, la marque représente un réseau de plus de 2120 entreprises bénéficiaires de la marque sur 49 Parcs.

Elle a une double dimension nationale et territoriale.

Depuis 2017, la marque Valeurs Parc naturel régional affirme sa dimension nationale puisque c'est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs. Propriété de l'État, déposée à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), elle offre ainsi cohérence et lisibilité aux consommateurs car elle fait l'objet d'un suivi dans le temps. Cela dit, elle est mise en œuvre sur chacun des Parcs traduisant aussi son fort ancrage territorial.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'est engagée dans la conduite d'un plan de déploiement de cette marque sur le plan national venant compléter les actions sur les Parcs. Celui-ci affiche clairement la priorité en matière de communication afin de rendre plus lisible la marque auprès du grand public.

Les principaux supports de communication auprès des consommateurs et du grand public sont :

- Le site internet « Valeurs Parc » dédiée aux produits et services des bénéficiaires marqués et à la vie de la marque plus largement : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc>
- Partenariat avec des médias nationaux télévision/radio : Émission culinaire diffusée sur M6 ; Edition d'un ouvrage de valorisation de produits/services marqués en 2020. « Itinéraire gourmand dans les Parcs » avec Hachette ; collaboration avec le magazine « Kaizen ».
- Réalisation d'évènements : Village des Parcs à Paris-Bercy en 2017 et opération « Grand pique-nique des Parcs » depuis 2018.
- Mutualisation d'outils communs de communication sur la marque (Dépliants, affiches, outils de communication numérique, nappes, tabliers, éco-cup, oriflammes, sacs en chanvre, banderoles, coffrets cadeaux).
- Recours à créateurs de contenus pour des voyages au sein de différents Parcs, pour créer des contenus vidéos et photos et faire partager des expériences « Valeurs Parc » depuis 2019.
- Valorisation de la marque sur les réseaux sociaux dédiés à la marque : comptes Facebook, et Instagram de la Fédération : « Destination Parcs ».



LA CAMPAGNE « QUAND ON ARRIVE EN PARC »

Pour sensibiliser les usagers à l'écocitoyenneté et au vivre ensemble, la Fédération des Parcs et son réseau a lancé en 2022, la campagne « Quand on arrive en Parc » : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/quand-arrive-en-parc>

Cette opération s'adresse tant aux touristes qu'aux riverains des Parcs, chacun ayant son rôle à jouer dans le partage de l'espace et la protection de l'environnement. Elle s'appuie sur une collection de visuels au design vintage, associés à des chansons populaires pour interpeller l'utilisateur sans le braquer. Les grands enjeux tels que le jet de déchets, le risque incendie, le prélèvement d'espèces végétales ou encore le dérangement de la faune sont ainsi abordés.

Déjà déployée sur le territoire du Parc des Pyrénées catalanes, créateur du concept, la campagne s'anime à l'échelle nationale sur les réseaux sociaux de la Fédération et des Parcs naturels régionaux. Dans le cadre de la poursuite de l'action en 2023, la Fédération des Parcs souhaite cette fois fournir à son réseau de Parcs des outils print tels que des affiches et stickers pour renforcer la pression de communication dans les territoires.

DESCRIPTION DES LOTS

Contexte :

Depuis 5 ans, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France commande pour le compte des Parcs, des produits à l'effigie de la marque à utiliser pour des événements comme pour l'opération « Grand Pique-nique », mais aussi pouvant l'être à d'autres occasions au sein des 58 Parcs naturels régionaux.

Dans le cadre du plan de déploiement de la communication pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » et de la campagne lancée en 2022 « Quand on arrive en Parc » pour une meilleure lisibilité de son offre, la Fédération souhaite renouveler sa gamme avec de nouveaux produits « éthiques » et « durables ».

Lot 1 : Réalisation et fabrication de stickers

Livrables attendus :

La prestation comprend :

- La mise en BAT des 10 visuels retenus pour une impression au format sticker. Le format de sticker est attendu sous forme ovale de dimension 9,5 x 7,5 cm.
- L'impression des stickers en quadrichromie, numérique couleur HD, selon une fabrication éco-responsable : matériaux recyclés, label Imprim'Vert, label PEFC ou FSC... Supports pouvant être en vinyle monomère ou polymère.
- Le routage et l'expédition des impressions aux Parcs.

Proposition attendue :

La proposition tarifaire devra présenter les prix HT et TTC et proposer plusieurs options tarifaires pour la fabrication et l'expédition de :

- Option 1 : 10 visuels x 10 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 4000 stickers.
- Option 2 : 10 visuels x 25 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 10 000 stickers.
- Option 3 : 10 visuels x 40 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 16 000 stickers.

Méthodes et conditions de réalisation :

Le titulaire informera la Fédération du nom et des coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom.



La Fédération s'engage à fournir au titulaire, pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées, toutes les informations qu'il lui sera possible de fournir et qui sont de nature à assurer le plein succès du projet, objet du présent marché au fur et à mesure de son avancement.

La Fédération coordonnera et assurera le bon déroulement du projet, et au terme de la production.

Calendrier :

Les livrables seront à fournir d'ici fin juillet 2023.

Lot 2 : Réalisation et fabrication d'affiches

Livrables attendus :

La prestation comprend :

- La mise en BAT de 1 à 10 visuels, selon l'option tarifaire retenue, pour une impression au format A3.
- L'impression des affiches en quadrichromie selon une fabrication éco-responsable : matériaux recyclés, label Imprim'Vert, label PEFC ou FSC...
- Le routage et l'expédition des impressions aux Parcs.

Proposition attendue :

La proposition tarifaire devra présenter les prix HT et TTC et proposer plusieurs options tarifaires pour la fabrication et l'expédition de :

- Option 1 : 10 visuels x 10 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 400 affiches.
- Option 1bis : 10 visuels x 20 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 800 affiches.
- Option 2 : 1 visuel unique x 20 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 800 affiches.
- Option 2 bis : 1 visuel unique x 40 unités/Parc sur la base de 40 Parcs, soit 1600 affiches.

Méthodes et conditions de réalisation :

Le titulaire informera la Fédération du nom et des coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom.

La Fédération s'engage à fournir au titulaire, pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées, toutes les informations qu'il lui sera possible de fournir et qui sont de nature à assurer le plein succès du projet, objet du présent marché au fur et à mesure de son avancement.

La Fédération coordonnera et assurera le bon déroulement du projet, et au terme de la production.

Calendrier :

Les livrables seront à fournir d'ici fin juillet 2023.

Lot 3 : Réalisation et fabrication de nappes

Livrables attendus :

La prestation comprend :

- La fabrication de nappes réutilisables, durables dans le temps (matériaux recyclés, label Imprim'Vert, label PEFC ou FSC...). Le format attendu est de dimensions minimums de 150 x 170 cm (plusieurs dimensions peuvent être proposées). Usage intérieur et extérieur : des nappes pouvant servir pour l'habillage de stands, de buffets...
- Une impression d'un visuel à partir d'une création graphique qui sera transmise par la Fédération (gabarits prêts à l'emploi).



- Un BAT sera à transmettre en vérification avant impression.
- Une attention particulière devra être réalisée sur les finitions, ourlets si fabrication en tissu.
- Le routage et l'expédition des nappes aux Parcs.

Proposition attendue :

La proposition tarifaire devra présenter les prix HT et TTC et proposer plusieurs options tarifaires pour la fabrication et l'expédition de :

- Option 1 : 3 nappes sur la base de 40 Parcs, soit 120 nappes.
- Option 2 : 5 /6 nappes sur la base de 40 Parcs, soit 200 ou 240 nappes.

Méthodes et conditions de réalisation :

Le titulaire informera la Fédération du nom et des coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom.

La Fédération s'engage à fournir au titulaire, pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées, toutes les informations qu'il lui sera possible de fournir et qui sont de nature à assurer le plein succès du projet, objet du présent marché au fur et à mesure de son avancement.

La Fédération coordonnera et assurera le bon déroulement du projet, et au terme de la production.

Calendrier :

Les livrables seront à fournir d'ici fin juillet 2023.

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

- Léa CHARIOL, Chargée de communication digitale à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr
- Ophélie PEIRIN, Chargée de mission Marketing territorial à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr

